



**PROGRAMME DES SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS (SSNA)
PROCESSUS POUR CONFIRMER L'ADMISSIBILITÉ DU CLIENT POUR
UNE PAIRE D'ORTHÈSES PLANTAIRES FAITES SUR MESURE**

Veillez prendre note que l'information suivante aurait dû être incluse dans la télécopie envoyée aux fournisseurs le 30 Septembre 2016:

Avant de fournir une paire d'orthèses plantaires faites sur mesure, les fournisseurs doivent communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs d'Express Script Canada au 1-888-511-4666 pour confirmer l'admissibilité des clients aux prestations (c.-à-d. 2 ans à compter du dernier jour de service).

Le texte intégral de la télécopie originale est inclus ci-dessous pour plus de commodité. Le Programme des SSNA s'excuse de tout inconfort que cela a pu causer.

À compter du 17 octobre 2016, le Programme des SSNA normalise le prix d'une paire de dispositifs internes faits sur mesure pour chaussures, aussi connue sous le nom d'orthèse plantaire faite sur mesure, dans toutes les régions. Le Programme remboursera les réclamations pour une paire d'orthèse plantaire faite sur mesure (OPFM) **jusqu'à un maximum de 450,00 \$.**

Pour faciliter l'accès aux OPFM, le Programme des SSNA **suspendra temporairement l'exigence de l'approbation préalable (AP) pour une paire d'OPFM (Code de prestation : 99400624)** pour une période de 12 mois (17 octobre 2016 au 16 octobre 2017). Au cours de cette période, les fournisseurs seront en mesure de soumettre directement des réclamations à Express Scripts Canada sans exiger une AP du bureau régional. Pour les demandes de remboursement du client, veuillez envoyer la demande au bureau régional de Santé Canada [<http://www.hc-sc.gc.ca/contact/fniah-spnia/fnih-spni/nihbr-ssnar-fra.php>]. Le but de cette période d'essai est d'évaluer s'il est possible de supprimer l'exigence d'une AP sur une base permanente.

Pour appuyer la mise en place de cette initiative, le Programme de vérification des réclamations jour suivant (PVRJS) sera rétabli sur la paire d'OPFM. Express Scripts Canada examinera un échantillon des réclamations pour les OPFM choisies au hasard par le PVRJS afin de confirmer le respect des lignes directrices, des critères et des politiques concernant les OPFM.

Processus vérification des réclamations :

- Express Scripts Canada communiquera avec les fournisseurs pour demander toutes les pièces justificatives décrites dans la politique concernant les OPFM. Ces demandes seront généralement faites par télécopieur.
- Les fournisseurs auront un maximum de deux semaines pour répondre à la demande. À défaut de soumettre la documentation requise entraînera des recouvrements ou des renversements de paiements.
- Santé Canada sera chargé de diriger le recouvrement des fonds par l'entremise d'Express Scripts Canada lorsque nécessaire.

Veillez prendre note qu'une AP du bureau régional des SSNA sera nécessaire pour les OPFM et les services suivants*:

- Orthèse plantaire sur mesure, gauche (Code de prestation : 99400169)
- Orthèse plantaire sur mesure, droite (Code de prestation : 99400170)
- Orthèse plantaire sur mesure, réparation (Code de prestation : 99400781)
- Remplacement précoce d'orthèse plantaire sur mesure
- Demande d'articles au-dessus des limites de fréquence
- Demande de financement au-dessus du maximum approuvé

*Pour des renseignements sur les OPFM et les services couverts, veuillez visiter la Liste des Prestations en orthèses et en chaussures faites sur mesure à la *section 3.6 Dispositifs internes faits sur mesure pour les chaussures*

[\[http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/provide-fournir/med-equip/criter/ortho-orthes-fra.php\]](http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/provide-fournir/med-equip/criter/ortho-orthes-fra.php).